

Rapport de la Chambre Patronale - Année 2024

Bonjour à toutes et à tous,

Cette année, la Chambre patronale s'est réunie cinq fois. Comme chaque année, nous avons étudié les objets soumis en votation au niveau fédéral et cantonal. Nous avons essayé de donner des indications de vote dans une direction conforme à nos valeurs d'entrepreneurs fribourgeois.

La plupart de ces indications ont été suivies par la population, ce qui nous encourage à poursuivre dans cette direction. Cependant, certains objets, comme l'aménagement des routes nationales, la 13ème rente AVS, la réforme de la LPP, les deux objets sur le contrat de bail ou encore le soutien pour le financement de l'HFR, n'ont pas passé malgré notre engagement.

Je ne vous cache pas que je n'étais pas tout à fait alignée avec la position de la Chambre sur certains de ces sujets. Je pense notamment aux deux objets concernant les contrats de bail : parmi les membres de Coiffure Suisse, nous ne sommes pas toutes et tous propriétaires de nos locaux, qu'ils soient commerciaux ou privés. C'est pourquoi je n'ai pas consenti à soutenir ces lois.

Concernant la réforme de la LPP, elle présentait selon moi de sérieuses lacunes, particulièrement pour nos employées femmes travaillant à bas pourcentage. Quant à la 13ème rente AVS, je dois avouer que voir certaines de mes clientes ou anciennes collègues à la retraite peiner avec des revenus insuffisants me pousse à penser qu'une telle mesure aurait pu leur apporter un soutien bienvenu. Cela aurait même pu inciter ces clients et clientes retraités à se permettre une visite ou deux de plus chez nous.

Ces prises de position n'influencent bien sûr pas grand-chose au sein de la Chambre, où la majorité des membres ont des positions très à droite. Toutefois, je reste avant tout votre porte-parole. Si mon positionnement, un peu plus social et moins rigide, ne vous convient pas, sentez-vous libres de m'en faire part.

L'année 2025 s'annonce également chargée pour le canton avec des débats importants. Je pense notamment à l'objet du salaire minimum cantonal. Les personnes compétentes travaillent actuellement sur un contre-projet que nous vous présenterons prochainement. L'idée serait d'exclure les professions couvertes par une CCT, les personnes de moins de 25 ans, et de fixer un tarif horaire entre 19.- et 21.- au lieu de 23.- actuellement proposé. Nous reviendrons vers vous, chères et chers membres de Coiffure Suisse, pour distribuer des flyers et transmettre la bonne parole si ce contre-projet vous semble pertinent.

Merci pour votre attention.

Avec mes meilleures salutations,

Sabine Gumy
Chambre patronale